

Séance ordinaire du 6 mai 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour du mois de mai deux mille treize (6 mai 2013) à 19 h 30, au 1230 rue Principale à Saint-Étienne-des-Grès (Québec).

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Correspondance*
- 4. Trésorerie*
- 5. Adoption des comptes fournisseurs*
- 6. Engagements de crédits – Mai 2013*
- 7. Adoption du règlement numéro 420-2013 établissant un programme de subventions pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit*
- 8. Adoption du règlement numéro 421-2013 établissant un programme de subventions pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie*
- 9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes*
- 10. Nomination d'un conseiller responsable des questions familiales (RQF), de la politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*
- 11. Chambre de Commerce – Renouvellement de l'adhésion 2013*
- 12. Ajout d'un emplacement au contrat d'entretien des espaces verts publics pour 2013, 2014 et 2015*
- 13. Ajout d'un emplacement au contrat d'entretien des espaces paysagers de la municipalité pour l'année 2013*
- 14. Appel d'offres public – Pavage – Rue Principale, section sud*

Séance ordinaire du 6 mai 2013

15. *Autorisation de signataires – Protocole d'entente volontaire visant la réalisation du Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche*
 16. *Demande de dérogation mineure de Mme Sophie Bérubé et de M. Jasmin Ouellet à l'égard de l'immeuble sis au 364, Route des Pins, lot 2 545 589 du cadastre du Québec*
 17. *Autorisation de signataires – Lettre d'entente — Poste saisonnier d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement*
 18. *Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013*
 19. *Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – autorisation pour assemblée annuelle 2013*
 20. *Versement des compensations aux bibliothèques*
 21. *Autorisation de La Virée du Maire de la ville de Trois-Rivières*
 22. *Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion*
 23. *Autorisation pour vente de garage*
 24. *École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase*
 25. *Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement de l'adhésion*
 26. *Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2013*
 27. *Demande d'autorisation pour l'inscription à la formation des animateurs de camp de jour de la MRC de Maskinongé*
 28. *Inscription – 1^{er} Rendez-vous québécois du loisir rural*
 29. *Motion de remerciements aux villes de Louiseville et de Shawinigan — Assesseurs d'arbitrage de différend*
 30. *Affaires diverses*
 - 30.1 *Motion de félicitations à madame Nathalie Vallée pour son élection au poste d'administratrice sur le conseil d'administration de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la zone la Mauricie*
- Période de questions*
31. *Clôture de la séance*

2013-05-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

À l'occasion de cette première séance tenue dans le nouvel hôtel de ville, M. le maire souhaite avec fierté la bienvenue aux personnes présentes.

Il dresse un bref historique des emplacements des anciens hôtels de ville. Il semblerait qu'au début de la fondation de la municipalité, les réunions des élus se déroulaient sur le perron de l'église après la messe du dimanche et au presbytère. Ensuite, les séances ont eu lieu dans la résidence de monsieur Minaire Gélinas, une maison en briques rouges située en bas de la côte de l'église au coin de la rue Principale et de l'actuelle rue Paquette. Plus tard, l'administration municipale et les séances du conseil ont été transférées au 1231 rue Principale jusqu'en 1979; et par la suite, au 1260 rue Saint-Alphonse dans le même bâtiment que celui de la salle communautaire, et ce, jusqu'au moment d'acquérir en 1993, l'ancienne Caisse populaire, située au 1230 rue Principale. Les bureaux de la direction ont occupé cet espace jusqu'à ce que de nouveau, la municipalité acquiert de la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, le présent immeuble qui abrite maintenant le nouvel hôtel de ville. Le maire remercie ses

Séance ordinaire du 6 mai 2013

collègues pour la réalisation de ce projet qui s'est étalé sur une période de cinq (5) ans. Il remercie également la Directrice générale et Secrétaire-trésorière pour la gestion de ce projet. Divers scénarios ont été étudiés avant de choisir cet immeuble. Le maire témoigne de sa grande fierté d'avoir enfin un hôtel de ville digne pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Il informe les citoyens présents que lors de la Journée portes ouvertes, environ 125 personnes se sont présentées et les commentaires ont été très élogieux.

Par ailleurs, le maire désire sensibiliser les citoyens à la problématique de l'eau potable en saison estivale. Il rappelle que le règlement régissant l'utilisation de l'eau potable sera appliqué et que des avis d'infraction seront émis aux contrevenants, et ce, sans avertissement préalable.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances ordinaire du 8 avril 2013 et extraordinaire du 15 avril 2013 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-05-180

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que les procès-verbaux des séances ordinaire du 8 avril 2013 et extraordinaire du 15 avril 2013 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 06-05-2013 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-05-181

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 06-05-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs de revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 avril 2013.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-05-182

Il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013 totalisant 113 750,31 \$;
- les comptes à payer au 30 avril 2013 au montant de 271 976,93 \$.

Séance ordinaire du 6 mai 2013

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Renée Tremblay, architecte — Honoraires professionnels – projet de construction d'un bâtiment de service pour les terrains de soccer

2013-05-183

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 1732-13b-01 à Renée Tremblay, architecte au montant de 804,83 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l'étude de faisabilité d'un bâtiment de service pour les terrains de soccer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pluritec — Honoraires professionnels – Projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

2013-05-184

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 11510-04 à la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec au montant de 3 736,69 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour les plans et devis pour le prolongement des services municipaux des rues des Seigneurs et des Gouverneurs. (résolution. no 2013-01-027)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaudry et Palato inc. — Honoraires professionnels – Réaménagement intérieur du nouvel hôtel de ville

2013-05-185

Il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 981 (545-2) à la firme d'architectes Beaudry et Palato inc. au montant de 8 048,25 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le suivi de chantier des travaux de réaménagement intérieur du nouvel hôtel de ville. (résolution no 2012-08-290)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Infoteck – Déménagement et achat de matériel informatique

2013-05-186

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Infoteck, des factures numéros 286718 et 287095 aux montants respectifs de 489,22 \$ et

Séance ordinaire du 6 mai 2013

1 027,77 \$, taxes incluses, pour un montant total de 1 516,99 \$, taxes incluses pour le déménagement et l'achat de matériel informatique.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Cameleon, solutions graphik – Achat d'articles promotionnels

2013-05-187

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 5525 à Caméléon, solutions graphik au montant de 588,67 \$, taxes incluses pour l'achat d'articles promotionnels, pour le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Déménagement Valois – Déménagement dans le nouvel hôtel de ville

2013-05-188

Il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Déménagement Valois des factures numéro 19789, 19790 et 19821, aux montants respectifs de 555,33 \$, 1 794,76 \$ et 661,11 \$, taxes incluses pour un montant total de 3 011,20 \$, taxes incluses, pour le déménagement dans le nouvel hôtel de ville.
(résolution 2013-03-104)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Gélinas et Fils inc. – Travaux d'électricité dans le nouvel hôtel de ville

2013-05-189

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 498,50 \$, taxes incluses, de la facture numéro 9604, à Claude Gélinas et Fils inc. pour des travaux d'électricité lors de l'aménagement dans le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Classement Luc Beaudoin inc. – Achat et déménagement d'étagères pour le nouvel hôtel de ville

2013-05-190

Il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 10384 à Classement Beaudoin inc. au montant de 6 743,28 \$, incluant les

Séance ordinaire du 6 mai 2013

taxes, pour l'achat et le déménagement d'étagères pour le nouvel hôtel de ville.
(résolution 2013-03-124)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fourniture de bureau Denis – Ameublement – Nouvel hôtel de ville

2013-05-191

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Fourniture de bureau Denis des factures numéros 557181 et 564425 aux montants respectifs de 620,84 \$ et de 229,94 \$ pour un montant total de 850,78 \$ incluant les taxes pour l'achat du mobilier du nouvel hôtel de ville. (résolution no 2013-02-076)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Bureau en Gros – Ameublement – Nouvel hôtel de ville

2013-05-192

Il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Bureau en Gros des factures numéros 23823 et 16358 aux montants respectifs de 3 430,95 \$ et de 210,31 \$ pour un montant total de 3 641,26 \$ incluant les taxes pour l'achat de mobilier pour le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Technic Alarme inc. – Programmation et ajout au système d'alarme intrusion et au système de contrôle d'accès du nouvel hôtel de ville

2013-05-193

Il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures n^{os} 48190, 48377 et 48378 à Technic Alarme inc. aux montants respectifs de 1 020,35 \$, 1 701,63 \$ et 758,84 \$, totalisant la somme de 3 480,82 \$ incluant les taxes, pour la programmation et l'ajout d'éléments au système d'alarme intrusion (intrusion et incendie) et au système de contrôle d'accès des portes du nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Télécommunications Xittel inc. – Installation du réseau de câbles de fibres optiques et frais d'utilisation des fibres optiques existantes – Nouvel hôtel de ville

Séance ordinaire du 6 mai 2013

2013-05-194

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3820 à Télécommunications Xittel inc. au montant de 8 278,20 \$ incluant les taxes, pour les frais d'ingénierie et d'installation du réseau de câbles de fibres optiques et pour les frais d'utilisation des fibres optiques existantes dans le cadre de l'aménagement du nouvel hôtel de ville. (résolution no 2013-03-101)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Itée – Déménagement du photocopieur

2013-05-195

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro SVCINV00177410 à Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Itée au montant de 287,44 \$, incluant les taxes, pour le déménagement du photocopieur dans le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Matériaux Lavergne inc. – Fourniture de bureau

2013-05-196

Il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 0546543 à Matériaux Lavergne inc. au montant de 993,29 \$, incluant les taxes, pour le l'achat de stores pour le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LVM inc. — Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Remplacement de conduites rue Principale

2013-05-197

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 900067615 à LVM inc. au montant de 620,87 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de remplacement des conduites de la rue Principale. (résolution no 2012-11-394)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Services d'ingénierie – Voirie et aqueduc

2013-05-198

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures

Séance ordinaire du 6 mai 2013

n^{os} 20130089, 20130103 et 20130104 à la MRC de Maskinongé aux montants respectifs de 85,00 \$, 187,50 \$ et 5,00 \$ pour un montant total de 277,50 \$ représentant les services d'ingénierie dans le cadre des projets suivants : travaux de réfection de la rue Principale et bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Équipements incendies CMP Mayer inc. – Achat d'un habit de combat

2013-05-199

Il est **proposé** par Richard St-Pierre **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n^o 072091 à Équipements incendies CMP Mayer inc. au montant de 2 017,25 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un habit de combat pour le service incendie de la municipalité.
(résolution no 2013-01-021)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tessier Récréo-Parc inc. – Achat d'un module de jeu – Parc du Terrain de soccer des Dalles

2013-05-200

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 21,315 à Tessier Récréo-Parc inc. au montant de 5 075,00 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un module de jeu à être installé au parc du Terrain de soccer des Dalles.
(résolution no 2013-02-075)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Fleurons du Québec – Cotisation année 2013

2013-05-201

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 2795 à l'organisme Les Fleurons du Québec au montant de 402,41 \$, taxes incluses, pour la cotisation de la municipalité pour l'année 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton — Honoraires professionnels – Service d'urbanisme

2013-05-202

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 130152 à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au montant de 438,67 \$, représentant les honoraires professionnels de l'inspectrice en bâtiment, madame Anne-Claude Hébert-Moreau pour du soutien au service de l'urbanisme pour la période se terminant le 22 avril 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines inc. – Honoraires professionnels – Gestion du personnel

2013-05-203

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3733 à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 303,53 \$,

Séance ordinaire du 6 mai 2013

taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour le dossier de gestion du personnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Mai 2013

2013-05-204

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les affectations du surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Réparation moteur – Camion - Unité 96-01*	02.32020.525	14 446,58 \$
Réparation système d'embrayage autocar	02.32020.525	1 933,26 \$
Remplacement pare-brise camion 10 roues	02.32020.525	950,00 \$
Remplacement lame-ressort autocar	02.32020.525	700,00 \$
Travaux de recharge – Rue des Braconniers	02.32000.521	10 000,00 \$
Système de chauffage –Garage municipal*	23.04000.725	10 997,50 \$
Inspection conduite eau potable (coin des Pins et Principale)	02.41300.521	2 000,00 \$
Achat pneus pour le véhicule hygiène du milieu (Répartition égale)	02.41300.525 et 02.41400.525	750,00 \$
Achat lumières de rue pour école Les Grès*	23.04000.728	1 000,00 \$
Refaire portique- Station des Pins	02.41310.522	1 500,00 \$
Changer porte et serrure –Station des Pins	02.41310.522	400,00 \$
Achat d'une gratte pour tourner le terrain	02.70150.649	100,00 \$
Un (1) ensemble de but et une base double - Baseball	02.70150.649	159,85 \$
Épandeur granulaire (baseball) **	02.70150.649	506,00 \$
Sable et poussière de pierre	02.70150.521	1 470,00 \$
Poudre à ligner	02.70150.521	546,58 \$
Réfection du plancher du belvédère	02.70290.522	2 000,00 \$
Cahier à colorier pour enfant «Yvon Larosé»	02.22000.345	141,87 \$
TOTAL		49 601,64

* affectation du surplus

** transfert budgétaire

Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Épandeur granulaire (baseball)	02.70150.521	02.70150.649	506,00 \$

Affectation du surplus :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Réparation moteur – Camion - Unité 96-01	59.11000.000	03.41000.000	14 446,58 \$
Achat lumières de rue pour école Les Grès	59.11000.000	23.71000.000	1 000,00 \$

Séance ordinaire du 6 mai 2013

Système de chauffage –Garage municipal	59.11000.000	23.71000.000	10 997,50 \$
TOTAL			26 444,08 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement numéro 420-2013 établissant un programme de subventions pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire le volume et le coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de dysfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes à faible débit;

CONSIDÉRANT que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes énergivores (à débit régulier) par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 février 2013, par Jocelyn Isabelle et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2013-02-057;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subventions pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

2013-05-205

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 420-2013 établissant un programme de subventions pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement numéro 421-2013 établissant un programme de subventions pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire au minimum l'utilisation de l'eau potable et d'encourager la conservation de cette richesse en y favorisant l'utilisation de l'eau de pluie en la destinant à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire;

Séance ordinaire du 6 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 février 2013, par Gaëtan Léveillé et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2013-02-058;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subventions pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie, et ce, dans le but de réduire l'utilisation d'eau potable sur le territoire de la municipalité;

2013-05-206

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 421-2013 établissant un programme de subventions pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

2013-05-207

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2013

10. Nomination d'un conseiller responsable des questions familiales (RQF), de la politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles;

2013-05-208

Il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Nicolas Gauthier conseiller responsable des questions familiales (RQF), de la politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est également résolu que monsieur Gauthier ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, d'assurer la présidence du comité de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Chambre de Commerce – Renouvellement de l'adhésion 2013

2013-05-209

Il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé et défraie le coût de cette adhésion au montant de 220,85 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Ajout d'un emplacement au contrat d'entretien des espaces verts publics pour 2013,2014 et 2015

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entretenir les espaces verts publics du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-12-431 par laquelle le conseil municipal octroyait aux Entreprises d'espaces verts stéphanois le contrat d'entretien des espaces verts publics de la municipalité, pour une période de trois ans, soit les années 2013, 2014 et 2015;

2013-05-210

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute un nouvel emplacement, soit les espaces verts du nouvel hôtel de ville, au contrat octroyé aux Entreprises d'espaces verts stéphanois pour un montant additionnel de 600 \$ par année, avant les taxes, et ce, pour toute la durée du contrat soit les années 2013, 2014 et 2015 inclusivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Ajout d'un emplacement au contrat d'entretien des espaces paysagers de la municipalité pour l'année 2013

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entretenir les espaces paysagers du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-01-026 par laquelle le conseil municipal octroyait à Service d'entretien paysager Yves Pellerin le contrat d'entretien des

Séance ordinaire du 6 mai 2013

espaces paysagers de la municipalité, pour une période de trois ans, soit les années 2011, 2012 et 2013;

2013-05-211

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute un nouvel emplacement, soit les espaces paysagers du nouvel hôtel de ville, au contrat octroyé à Services d'entretien paysager Yves Pellerin pour un montant additionnel de 1 177,00 \$, taxe nette pour l'année 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Appel d'offres public – Pavage – Rue Principale, section sud

2013-05-212

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour le pavage de la rue Principale, secteur sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires – Protocole d'entente volontaire visant la réalisation du Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche

CONSIDÉRANT que, suite à leur rencontre du 5 mars 2013 avec les représentants de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), les membres du conseil municipal ont pris connaissance des huit (8) ententes qui en ont découlé et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que la signature de ces ententes n'est pas un engagement légal, mais bien un bon vouloir de réalisation des actions proposées;

2013-05-213

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature des huit (8) ententes contenues dans le Protocole d'entente volontaire visant la réalisation du Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Landry, à signer lesdites ententes pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande de dérogation mineure de Mme Sophie Bérubé et de M. Jasmin Ouellet à l'égard de l'immeuble sis au 364, Route des Pins, lot 2 545 589 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Mme Sophie Bérubé et M. Jasmin Ouellet à l'égard de leur propriété sise au 364, Route des Pins, sur le lot 2 545 589 du cadastre du Québec, dans la zone Ra-04, consiste à régulariser l'implantation de la résidence familiale et du garage;

CONSIDÉRANT que les éléments à régulariser sont : la marge arrière de la résidence unifamiliale à 16,5 mètres au lieu de 23,6 mètres tel que l'article 75 du Règlement de zonage 234-90 l'exige et l'implantation d'un garage en cours avant qui contrevient à l'article 34 du même règlement;

Séance ordinaire du 6 mai 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 98-08-317 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 1998, laquelle résolution accordait à monsieur Jasmin Ouellet une dérogation mineure lui permettant de construire sa résidence en utilisant une marge avant approximative de 240 pieds (73,15 m.) au lieu de 40 pieds (12,20 m.) tel que prescrit dans la réglementation;

CONSIDÉRANT que dans cette résolution il n'est pas fait mention du garage dérogatoire qui apparaissait sur le croquis qui accompagnait la demande de M. Ouellet ni de la marge arrière qui devenait également dérogatoire en positionnant ainsi la résidence ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure a été acceptée et le permis de construire numéro 98-3785 délivré avant que ne débute la construction de la résidence et du garage;

CONSIDÉRANT qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet.

2013-05-214

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Mme Sophie Bérubé et M. Jasmin Ouellet concernant le lot 2 545 589 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-04, à l'effet de régulariser la marge arrière de la résidence unifamiliale à 16,5 mètres au lieu de 23,6 mètres et de permettre le maintien du garage en cours avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation de signataires – Lettre d'entente — Poste saisonnier d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement

2013-05-215

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, la lettre d'entente concernant le poste saisonnier d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013

CONSIDÉRANT que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

Séance ordinaire du 6 mai 2013

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

CONSIDÉRANT que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

CONSIDÉRANT que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

Séance ordinaire du 6 mai 2013

CONSIDÉRANT que le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

2013-05-216

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Réseau BIBLIO du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – autorisation pour assemblée annuelle 2013

2013-05-217

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le conseiller M. Nicolas Gauthier et les deux coordonnateurs des bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas à participer à l'assemblée annuelle 2013 du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra le vendredi 7 juin 2013, à l'École nationale de police du Québec à Nicolet. La municipalité assumera les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Versement des compensations aux bibliothèques

2013-05-218

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement des compensations 2013 aux bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas, à savoir :

- Bibliothèque de Saint-Étienne : 3 840,00 \$
- Bibliothèque de Saint-Thomas : 1 600,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation de La Virée du Maire de la ville de Trois-Rivières

2013-05-219

Il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise le dimanche 16 juin prochain, l'organisation de La Virée du Maire 2013 à emprunter les rues de la municipalité, pour le circuit intermédiaire : soit le boulevard de La Gabelle à partir des limites de Trois-Rivières jusqu'au chemin des Dalles et le chemin des Dalles jusqu'au 4^e Rang, le 4^e Rang jusqu'au chemin Marcotte sur toute sa longueur jusqu'aux limites de la Ville de Trois-Rivières; et pour le circuit avancé les segments suivants sont ajoutés soit : la rue Principale vers le 7^e Rang jusqu'aux limites de Saint-Boniface et une portion du chemin des Dalles à l'ouest du 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2013

22. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion

2013-05-220

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère pour l'année 2013 à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice au montant de 50,00 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation pour vente de garage

2013-05-221

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès permette l'organisation de la vente de garage annuelle et qu'elle se tiendra le samedi 8 juin et le dimanche 9 juin 2013. Il est de plus résolu d'annoncer cet événement dans l'Hebdo Shawinigan/Trois-Rivières, dans les annonces classées du Nouvelliste et de faire un publipostage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase

2013-05-222

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec l'école Ami-Joie-et-des-Grès concernant l'utilisation du gymnase pour le camp de jour 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Association québécoise du loisir municipal – Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT la publication du *Cadre de référence pour les camps de jours municipaux* réalisée par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM);

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à l'AQLM, la municipalité bénéficiera de la visite d'un représentant qui, suite à l'évaluation du programme du camp de jour, édition 2013, produira un rapport contenant ses recommandations en vue d'y apporter, s'il y a lieu, des améliorations ;

2013-05-223

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère pour l'année 2013 à l'Association québécoise en loisir municipal au montant de 366,24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2013

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2013-05-224

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche deux (2) monitrices à temps plein soit : mesdames Audrey Potz et Florence

Séance ordinaire du 6 mai 2013

Lessard et deux (2) autres à temps partiel (service de garde) soient : mesdames Rachel Blais-Villemure et Alison Pellerin et ce, à compter du 25 juin 2013 au 9 août 2013. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

Il est aussi résolu d'engager madame Audrey Leblanc à titre de monitrice en chef du camp de jour, et ce, à compter du 20 mai 2013.

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période du 20 mai 2013 au 22 juin 2013 et de 40 heures par semaine du 25 juin 2013 au 13 août 2013. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars.

Il est également résolu d'engager madame Maude Paquette à titre de personne ressource pour le transfert des dossiers des camps de jour antérieurs pour une période d'un jour, soit le 20 mai 2013, à raison d'un maximum de 7 heures, au coût de 12,15 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande d'autorisation pour l'inscription à la formation des animateurs de camp de jour de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour la formation des animateurs de camp de jour sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

2013-05-225

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription de cinq (5) monitrices au coût de 85,00 \$, l'inscription, pour un total de 425,00 \$.

Il est également résolu que les monitrices soient rémunérées au taux horaire fixé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Inscription – 1^{er} Rendez-vous québécois du loisir rural

2013-05-226

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le conseiller, M. Gaëtan Léveillé et le directeur des loisirs, M. Yvon Richard, à participer au « 1^{er} Rendez-vous québécois du loisir rural » organisé par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et qui se tiendra du 7 au 9 mai 2013 au centre sportif Mégantic, situé dans la Ville du Lac-Mégantic. La municipalité accepte également d'assumer les frais inhérents à cette activité, dont le coût d'inscription de 250 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de remerciements aux villes de Louiseville et de Shawinigan — Assesseurs d'arbitrage de différend

2013-05-227

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient cordialement les villes de Louiseville et de Shawinigan d'avoir accepté d'autoriser d'une part Me Martine St-Yves et d'autre part Me Annie Pagé à agir à titre d'assesseurs pour l'arbitrage de différend dans le dossier de renouvellement de la convention collective des pompiers de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2013

30 Affaires diverses

30.1 Motion de félicitations à madame Nathalie Vallée pour son
élection au poste d'administratrice sur le conseil d'administration
de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la
zone la Mauricie

2013-05-228

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, pour son élection au poste d'administratrice sur le conseil d'administration de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la zone la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 33
Fin : 20 h 45

31. Clôture de la séance

2013-05-229

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière